

## Les effets pervers de l'augmentation Du SMIC au 1<sup>er</sup> Octobre 2021

### Rappel

Le SMIC brut horaire est revalorisé à **10,48 €** à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2021, (au lieu de 10,25 €).  
Le SMIC mensuel est porté à **1 589,47 € brut** pour une durée légale de 35 heures par semaine.

### Conséquences sur les salaires

Comme la grille horaire de la propreté commence à **10,56 €** pour un **AS1A**, il ne devrait y avoir aucune conséquence pour la profession !

Mais en regardant de plus près, si le salaire brut ne change pas, en cas d'abattement, (DFS), le brut abattu, (limité au SMIC), augmente en proportion et fait augmenter en conséquence les cotisations salariales de 4,21 € pour un AS1A à 151h67.

L'augmentation du SMIC a aussi des conséquences sur l'allègement FILLON, (+11,32 € pour le même AS1A), diminuant d'autant les cotisations patronales et donc le coût du salarié !

### Conclusion

L'augmentation du SMIC peut faire baisser les bas salaires de la propreté en augmentant les charges salariales de ceux dont l'abattement est limité au SMIC, tout en augmentant leur rentabilité en baissant les charges patronales grâce à l'augmentation de l'allègement de cotisations indexé sur ce même SMIC.

Ce n'était peut-être pas l'effet escompté !